

Une plantation de noyers à bois en plaine de Vaucluse

Monsieur BONIS était arboriculteur sur une propriété d'une quarantaine d'hectares de pommiers à fruits, située dans la région des Vignières (84) à une vingtaine de kilomètres d'Avignon.

C'est une région de riches plaines agricoles et pourtant les friches y sont de plus en plus nombreuses.

Avant de nous accueillir sur sa propriété lors de la tournée du groupe, Monsieur Bonis nous explique ici les raisons de son choix : ce qui l'a amené à arracher les pommiers et à planter des noyers à bois.

La situation économique locale

“Les vergers de pommiers que l'on rencontre dans cette région ont été implantés pour la plupart dans les années 50, remplaçant ainsi la vigne. Ce vignoble produisait un vin de consommation courante sans grand rendement.

Nous n'avons pas bénéficié à l'époque de prime à l'arrachage mais d'un prix de vente de la pomme qui était très intéressant.

Ces pommiers se sont mis à vieillir, la concurrence est devenue de plus en plus vive et est telle que actuellement le kilo de Golden n'est pas plus rémunérateur (il l'est même moins) qu'il y a 20 ans : de 1,10F/kg à 1,20 F/kg sans conditionnement en 1989, même prix qu'en 1952.

Il y a de ce fait actuellement dans la région des Vignières, de l'ordre de 350 hectares de terres à vendre, pourtant ce sont des terres extrêmement riches où l'on peut faire beaucoup de cultures maraîchères.”

La situation familiale et les motivations

“J'ai actuellement 58 ans, mon épouse 57. J'ai 4 filles mariées, aucune ne l'étant avec un agriculteur. La propriété est dans la famille de mon épouse depuis très longtemps.

Ayant eu des problèmes de santé il y a 10 ans, je me suis rapidement mis à réfléchir au devenir de ces terres agricoles.

Je voulais conserver cette propriété : peut-être qu'un des petits enfants pourra un jour la reprendre. Je souhaitais également pouvoir conserver et entretenir l'environnement autour de la maison.

Dans les années 80 j'ai donc commencé à arracher et implanter des cultures de transition : blé tendre - sorgho - tournesol, voire melons, ail...

Je continuais à chercher une solution qui me coûterait peu.

De plus, certaines parcelles que j'avais aménagées ont été coupées par la déviation des Vignières et cela m'a donné des triangles difficiles à travailler.

J'ai commencé à penser à des boisements. J'avais repéré que dans la propriété les noyers poussaient très bien tout seul.

D'autre part, j'avais un ami qui venait de planter des noyers. Je me suis donc adressé à la D.D.A. de Vaucluse et nous avons commencé ensemble un programme de plantations.”

La première plantation (1988) Parcelle visitée lors de la tournée.

Elle est située sur la commune du Thor (Vaucluse). L'arrachage a eu lieu en 1980 (verger de pommiers Golden et Starking) suite à la création de la déviation des Vignières.

Pendant plusieurs années (jusqu'en 1987) il y eut des cultures de transition (blé - sorgho - tournesol).

Le terrain est argilo-calcaire, constitué par les alluvions de la Durance. La nappe est environ à 90 cm.

Avant la plantation le sol a été préparé par un labour profond (80 cm) avec reprise à la herse rotative.

175 plants hybrides *Juglans nigra* x *Juglans regia* ont été acquis chez Payre (38) grâce à une subvention du Fonds Forestier National.

La plantation a été réalisée en janvier 1988 à espacement de 6 x 9, dans un sillon pratiqué par la machine à planter les arbres. Il y a eu un arrosage immédiat avec l'atomiseur et les tuyaux.

L'entretien a essentiellement porté sur le désherbage manuel des pieds et l'arrosage en été 1988 et en été 1989 par gravitation.

Le contexte fiscal

“Nous avons obtenu pour cette parcelle une exonération trentenaire. Ce fut également une de mes motivations pour planter des arbres : cela me permet de ne pas payer de trop lourdes charges foncières. Pour vous donner une idée de ce qu'elles peuvent être voici quelques chiffres :

En 1990, le revenu cadastral, pour un hectare de vergers, est sur Cavaillon de 1919 francs, sur l'Isle sur Sorgue de 1528 francs, sur le Thor de 1750 francs. Pour un hectare de terre nue, ce même revenu cadastral est respectivement de 2120 francs, 1466 francs et 1222 francs.

C'est sur cette base que sont calculés ensuite l'impôt foncier et les còtisations de la M.S.A.”

L'avenir

“Boiser l'ensemble de la propriété serait une folie. Cela n'ajoute aucun revenu pendant 50 ans et cela engendre même des charges.

Actuellement, donc en 1990, j'ai 7 hectares plantés en noyers (88-89). Je voudrais encore en planter 4 hectares et demi en 1990.

J'ai demandé également à bénéficier du gel des terres, ce qui devrait théoriquement me rapporter 1 500 F/hectare, ce qui me permettra d'entretenir mes plantations pendant les premières années. Je ne pense pas que cela réponde vraiment à ce que souhaitait la C.E.E. mais...

Je pourrais aussi louer mes terres mais pour moi le fermage est une contrainte épouvantable, c'est pire que d'avoir un locataire dans un appartement parce qu'un fermier peut installer ses héritiers. Si vos

enfants n'ont pas la capacité professionnelle pour cultiver vos terres, vous ne pouvez pas les reprendre.

J'ai pratiqué un peu la vente pour des petites parcelles excentrées.

Pour le moment j'essaie de reconcentrer mes activités sans que cela ne me coûte trop d'argent."

**Propos recueillis par Dominique VIAL
lors de Foresterranée'90.**

Un cas de gestion difficile pour un domaine agricole de la vallée de la Cèze (Gard)

Monsieur SILHOL a la particularité d'être propriétaire forestier et exploitant agricole. Il est également ancien maire, maître d'ouvrage d'un reboisement communal. Son expérience, de ce fait, est diversifiée et riche.

Son cas n'est pas forcément représentatif mais il est très intéressant.

Monsieur Silhol nous parle ici de sa situation personnelle.

"J'ai repris l'exploitation familiale à St Victor de Malcap dans la vallée de la Cèze (30). C'est le premier vase d'expansion de cette rivière cévenole qui a connu la crue du Rhône au Pont de St Ambroix en 1958.

L'exploitation se composait d'une cinquantaine d'hectares de prés à l'arrosage qui fournissaient l'alimentation des chevaux des mines.

La première chose que j'ai faite (1941-1942) c'est d'y implanter un verger de pommiers de Golden. Pour leur assurer une atmosphère favorable pour venir à maturité, j'ai également planté des brise-vents. J'avais l'intention d'enherber ces pommiers.

Les inondations de 1958 ont totalement détruit le verger.

J'ai voulu alors planter des peupliers. Pour des raisons financières je n'ai pu commencer cette plantation qu'à partir de 1970. Je viens d'en terminer l'exploitation.

Actuellement, la propriété s'étend sur 60 hectares cultivés dans la plaine et sur 40 hectares cultivées sur des terres argileuses, plus 40 hectares de peupliers et de la garrigue non exploitable."

Les résultats obtenus sur les peupliers

"Les résultats sont relativement favorables dans les terrains d'alluvions cristallins. Sur fond appelé "chatia" (avec lequel on fabriquait les tuiles qui recouvraient les maisons), quand les peupliers atteignent cette couche d'argile, ils dépérissent.

Au point de vue des variétés, j'avais l'habitude de ce que l'on appelait le Suisse régénéré et le Robusta, un peu de Carola mais il vient beaucoup plus lentement bien que son bois soit certainement meilleur.

Dans ces replantations j'ai planté l'I 214 qui n'a pas donné des résultats extraordinaires parce qu'il est très

branchu et peu droit. Quand on n'a pas les moyens d'élaguer ou d'entretenir régulièrement, les départs des branches donnent souvent naissance à des pénétrations de champignons, qui abîment beaucoup le bois dans son utilisation en scierie.

J'ai utilisé également du 45-51 qui a donné de très bons résultats. Il est plus droit et moins branchu. Sur une plantation à 6/6, le résultat a été excellent tant pour ce qui est de la qualité du bois qu'au point de vue rendement financier."

Quel avenir pour ce domaine agricole ?

"Se pose maintenant la question du renouvellement de ces plantations, et de l'avenir. J'ai 5 enfants et 12 petits enfants et personne pour le moment ne se sent le courage de reprendre et de poursuivre.

Les charges sont énormes. Ne sommes-nous pas dans le seul pays d'Europe à avoir deux charges fixes sur notre outil de travail ? (M.S.A. et impôt foncier). Planter des cultures comme le blé ou le tournesol n'est même pas rentable : le produit ne paye même pas les frais de culture.

Changer la nature des terres et obtenir le statut de friche ne résoudrait pas non plus le problème : le cadastre refuse absolument de changer la nature de culture. Même en mettant en sommeil ses terres on continuera donc à payer les charges et de plus comme j'ai 70 ans je n'ai pas le droit d'obtenir le gel des terres. Il faudrait que je fasse une société de la propriété pour pouvoir à la rigueur en bénéficier alors qu'en Allemagne ou en Angleterre ils reçoivent l'équivalent d'une récolte de blé (entre 4 000 et 5 000 F) et qu'ils n'ont pas de charges fixes puisque les impôts sont proportionnels au revenu. Il n'y a pas eu en France d'encouragement au gel des terres. Il y a juste en ce moment une procédure de révision de la valeur locative des terres non bâties, qui n'a pas été révisée depuis 1965.

Je suis dans l'expectative la plus complète.

Le boisement est une solution, mais je n'ai pas le temps de le réaliser".

**Propos recueillis par Dominique VIAL
lors de Foresterranée'90.**